



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conditions de détention durant la canicule au centre pénitentiaire de Fresnes

Question écrite n° 16011

Texte de la question

M. Louis Boyard alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions de détention et de travail au sein du centre pénitentiaire de Fresnes. Dans le cadre de l'exercice de son droit de visite parlementaire, il s'est rendu le 30 mai 2026 au sein de cet établissement, en lien avec l'Observatoire international des prisons, afin de constater les conditions de détention et de travail, notamment dans le contexte de l'épisode caniculaire en cours. Cette visite l'a conduit à visiter durant plusieurs heures la maison d'arrêt pour hommes, le Centre national d'évaluation ainsi que la maison d'arrêt pour femmes. Il a ainsi pu échanger avec de nombreuses personnes détenues ainsi qu'avec les personnels de l'administration pénitentiaire. Les observations recueillies au cours de cette visite font apparaître des conditions de détention particulièrement difficiles, aggravées par les fortes chaleurs, avec des températures dépassant parfois 35 °C dans certaines cellules et espaces de vie. Elles mettent également en lumière les conséquences de la vétusté d'un établissement dont les infrastructures, construites à la fin du XIXe siècle, semblent aujourd'hui inadaptées aux exigences contemporaines de la détention. Au-delà de cette vétusté, l'établissement apparaît confronté à d'importants problèmes d'insalubrité. Au cours de cette visite, a notamment été relevée la présence de nuisibles et de rongeurs ainsi que de moisissures sur plusieurs parois. Le centre pénitentiaire, confronté à un sous-effectif chronique, peine à garantir aux personnes détenues des conditions pleinement conformes aux exigences de dignité et de respect des droits fondamentaux. Alors que le plan canicule a été activé par les services du ministère, plusieurs éléments recueillis lors de cette visite laissent penser que certaines de ses dispositions ne seraient pas effectivement mises en œuvre à Fresnes. À titre d'exemple, il lui a été indiqué qu'aucune distribution de bouteilles d'eau n'était organisée et qu'aucune douche supplémentaire, au-delà des trois douches hebdomadaires habituelles, n'était proposée aux personnes détenues. Les personnes détenues rencontrées lui ont également fait part de difficultés récurrentes affectant leur quotidien. Il lui a notamment été indiqué que les kits d'hygiène n'étaient distribués qu'à intervalles espacés, que certaines poubelles demeuraient durablement dans les cellules et que l'accès aux activités proposées par l'établissement était fortement limité en raison d'un manque de places disponibles. Par ailleurs, les échanges menés avec plusieurs surveillants pénitentiaires ont mis en lumière des difficultés qui, sur certains aspects, rejoignent celles observées chez les personnes détenues, notamment en matière de vétusté des infrastructures et de conditions de travail dégradées par les fortes chaleurs. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'améliorer durablement les conditions de détention au sein du centre pénitentiaire de Fresnes. Il souhaite également savoir quelles dispositions sont envisagées pour garantir la pleine application du plan canicule dans cet établissement et améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires qui y exercent leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Louis Boyard](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16011

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5391